

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 MARS 2009**

**Délibération
n° 2009.03. 10.B**

**Acquisition de
bennes à ordures
ménagères - 3 lots :
appel d'offres ouvert**

LE DIX HUIT MARS DEUX MILLE NEUF à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **12 mars 2009**

Secrétaire de séance : Jean-Pierre GRAND

Membres présents :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Philippe LAVAUD , Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE

Excusé(s) représenté(s) :

ENVIRONNEMENT / CONSTRUCTION ET
PATRIMOINE - MARCHÉS

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

ACQUISITION DE BENNES A ORDURES MENAGERES - 3 LOTS : APPEL D'OFFRES OUVERT

Dans le cadre du renouvellement continu du parc de véhicules des déchets ménagers, il est nécessaire d'acquérir une benne à ordures ménagères de 16 m³ et une mini-benne à ordures ménagères. La satisfaction de ce besoin nécessite la conclusion d'un marché.

Chaque lot décrit ci-après fera l'objet d'un marché séparé.

LOT 1 : un châssis cabine :

- Châssis cabine PTAC 19 tonnes environ,
- Largeur cabine aux ailes : 2,45 m environ ;

LOT 2 : un carrossage benne à ordures ménagères :

- Une charge utile de 6 à 8 tonnes environ,
- Lève conteneur double chaise,
- Pesée embarquée ;

LOT 3: une mini-benne à ordures ménagères :

- Châssis porteur équipé d'une mini benne de 4 m³ minimum,
- PTAC de 3,5 tonnes maximum.

La procédure à mettre en œuvre est celle de l'appel d'offres ouvert lancé en application des articles 10, 33 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Les montants estimatifs pour ces acquisitions sont les suivants :

- lot 1 : 78 000 € HT
- lot 2 : 57 000 € HT
- lot 3 : 60 000 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission environnement - cadre de vie - construction du 5 mars 2009.

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le marché à intervenir, le marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle.

D'IMPUTER la dépense au budget principal - article 2182 - rubrique 812.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 25 mars 2009	<u>Affiché le :</u> 25 mars 2009